

La fédération professionnelle Syntec-Ingénierie, attentive aux évolutions de la société civile et des clients, vous présente la synthèse des travaux conduits par les entreprises adhérentes actives au sein du Club RSE – groupe de travail lancé en 2012 dans la continuité du Club Qualité sur « la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise ».

Cette restitution prend la forme d'un guide de vulgarisation et de promotion des bonnes pratiques mises en place dans les entreprises de notre secteur.

Avant-propos

Ce document se veut un outil pratique pour aider les sociétés d'ingénierie à mettre en place une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Le cadre de réflexion du présent guide s'est appuyé sur les chapitres 5 et 6 de la norme ISO 26000.

Afin de mieux identifier nos métiers, nous utiliserons le terme «société d'ingénierie» en remplacement du terme générique «organisation» (au sens de la norme ISO 26000) et «prestation» en substitution à «produit» ou «service». Il arrive cependant que cette prestation, en général immatérielle, soit matérielle.

Ce guide s'adresse aux sociétés d'ingénierie adhérentes de Syntec-Ingénierie localisées en France et appliquant la règlementation française. Quelques pistes d'application de la démarche pour les sociétés d'ingénierie exerçant à l'international sont aussi émises.

Composition du groupe de travail Syntec-Ingénierie pour l'élaboration de ce guide.

Groupe BETOM Armelle FOUCHER, Présidente du Groupe de Travail

AKKA Technologies Stéphanie GUILLON

ALTEN Aurélia HARTI
AMEG Aurélie LEMEUT
ARCADIS Sophie LAMARQUE

ARTELIA Etienne CUNGE et Michel RELIN

ASSYSTEM Pascal DURAND
BERTRANDT Emmanuel AUGER
BETEREM Gilles FUHRMANN

EGIS Emmanuelle GOTKOVSKY

GIRUS Jean Claude MICHEL

INGEROP Véronique LE TREUT

IRH Marie-Louise CHARBONNEL

IRIS CONSEILRomain BROCHUISL INGENIERIEMaxime AUBERTSYSTRAPhilippe IALYNKO

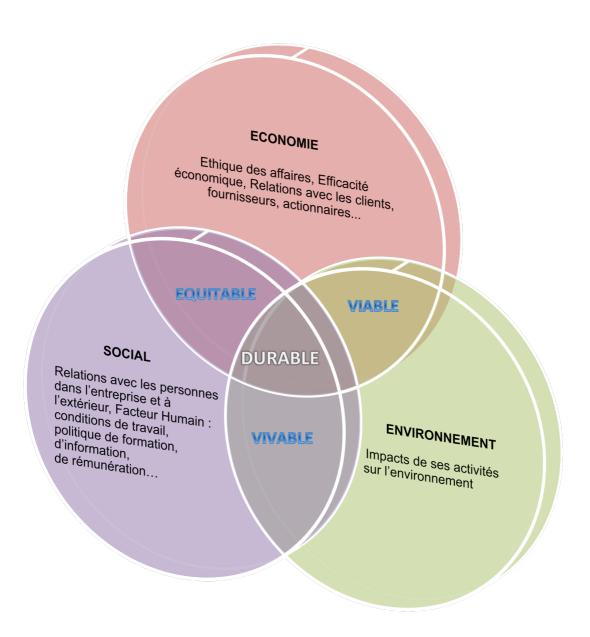
SYNTEC-INGENIERIE François MABILLOT **SYNTEC INGENIERIE** Benjamin VALLOIRE

Sommaire

RSE – Pourquoi ?	6
RSE - Comment ?	8
Les parties prenantes de l'Ingénierie	10
Les bonnes pratiques de l'ingénierie	14
La Gouvernance	15
Les Droits de l'Homme	17
Les Relations et Conditions de Travail	19
L'Environnement	21
La Loyauté des Pratiques	2 3
Les Questions relatives aux Consommateurs	25
Communauté et Développement Local	26
Conclusion	28
Annexes	29
Le tableau des parties prenantes	30
La Convention Engagement Volontaire des acteurs de l'ingénierie et son avenant	36
Le code de déontologie des membres de Syntec-Ingénierie	38
L'engagement des sociétés d'ingénierie vis à vis de leurs clients pour la protection de l'environnement	39
Les engagements pour la protection de l'environnement convenus entre l'ingénierie professionnelle et les pouvoirs publics	41

La notion de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), en conciliant trois mondes différents, celui de l'économie, celui de l'environnement et celui du social, transpose au monde de l'entreprise la mise en œuvre du développement durable « satisfaire nos besoins présents tout en permettant aux générations futures de satisfaire les leurs »*.

* Rapport Brundtland - 1987



RSE – Pourquoi?

Aujourd'hui, nous citoyens sommes plus attentifs à l'impact de nos modes de vie et de consommation, et plus inquiets face à un avenir sur lequel pèsent des risques accrus qu'il s'agisse de santé, technologies, climat... Ce champ d'incertitudes financières, sociales et environnementales nous incite à revisiter nos modèles de développement. Face aux attentes de plus en plus fortes de la société civile et maintenant des principaux acteurs politiques et économiques, nos entreprises doivent plus largement prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités.

L'adoption d'une démarche RSE permettra d'associer logique économique, responsabilité sociale et éco-responsabilité. Consciente de ces évolutions profondes, la fédération professionnelle Syntec-Ingénierie accompagne ses adhérents afin de mieux les appréhender.

Organisées sous la forme d'un Club RSE, les sociétés de Syntec-Ingénierie identifient, échangent et partagent sur les enjeux spécifiques au secteur.

Un travail qui s'inscrit dans la continuité de la démarche globale historique de Syntec-Ingénierie avec :

- <u>L'adoption d'un Code d'éthique professionnelle, le 8 avril 2004,</u> pour promouvoir un haut niveau de conduite professionnelle des sociétés d'ingénierie affiliées à Syntec-Ingénierie. Ce code (disponible sur le site internet de Syntec-Ingénierie) vise à la qualité du service, l'impartialité, le sens des responsabilités sociales et environnementales, la loyauté de la concurrence et la bonne image de l'ingénierie professionnelle, dans un souci constant de maintenir la relation de confiance qui doit nécessairement exister entre la société et les métiers de l'ingénierie.
- <u>Le livre blanc « L'ingénierie et l'innovation »</u>, publié en mai 2008, qui comporte un état des lieux qui décrit les différents métiers de l'ingénierie et les différents types d'innovation qui y sont mis en œuvre, identifie les leviers et les obstacles de l'innovation et propose des pistes pour améliorer la pratique de l'innovation.
- <u>La signature d'une convention d'engagement volontaire (CEV) le 12 février 2010</u>, avec le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, du Transport et du Logement, pour entraîner les professionnels de la filière construction à développer des actions et outils nécessaires à la mise en œuvre concrète du Grenelle de l'Environnement et, plus généralement, du développement durable dans les projets. Un avenant a été conclu le 12 février 2012 pour compléter le texte initial et inclure les spécificités du secteur de l'industrie (disponible avec la convention sur le site internet de Syntec-Ingénierie).

Extrait, la place de la RSE dans la CEV :

Les différents Engagements auxquels souscrivent les professionnels de SYNTEC-INGENIERIE s'inscrivent dans une démarche globale de Responsabilité Sociale de l'Entreprise (RSE) ouverte sur son environnement extérieur et sur les parties prenantes directement ou indirectement impliquées dans les projets à réaliser. Ces Engagements Volontaires peuvent aussi se prolonger à l'intérieur de chaque entreprise par la volonté du chef d'entreprise et de son équipe managériale afin de définir des valeurs d'éthique et de déontologie que le corps social de l'entreprise s'assigne à lui-même, au-delà des obligations strictement légales ou économiques. SYNTEC-INGENIERIE agira en sorte que ces valeurs se retrouvent dans les décisions qui seront prises et s'intègrent dans les comportements des salariés tout en constituant les bases de l'élaboration des principes de gouvernance de l'entreprise.

- A un niveau plus transversal, la participation de Syntec-Ingénierie à la mise en œuvre d'accords conventionnels ou de plans d'actions en faveur du développement de l'alternance, de l'égalité professionnelle hommes-femmes, de l'emploi des handicapés et des séniors, du tutorat pour la transmission des compétences, de démarches éco-responsables au quotidien...
- La mise en place d'outils de gestion des compétences, un pilotage des formations initiales en partenariat avec un réseau d'une soixantaine de filières de l'enseignement supérieur.
- L'élaboration du Carnet de Bord Développement Durable (CBDD®) destiné aux maîtres d'ouvrage pour le suivi des ouvrages et équipements. Le CBDD® tend à développer des outils (documents, bases de données, outils informatiques, etc.) afin d'assister tous les acteurs de la construction qui se sont engagés dans une démarche de respect des enjeux et objectifs du développement durable sur un projet donné. Le CBDD® a été conçu pour assister tous les acteurs d'une opération engagée dans une perspective de développement durable au-delà de la stricte application des normes ou exigences réglementaires, en les éclairant sur les choix à faire et en favorisant une approche qui :
 - puisse être engagée aux prémices du projet,
 - prenne en compte la vie entière des ouvrages,
 - soit enrichie des retours d'expérience,
 - facilite la synthèse de toutes les dimensions du développement durable.



Pourquoi engager une démarche RSE ?

- Bénéficier d'un avantage concurrentiel notamment avec les nouvelles clauses RSE introduites dans les marchés publics,
- Fidéliser et valoriser vos salariés,
- Séduire de nouveaux clients,
- Améliorer l'image de votre société,
- Améliorer le climat social, la productivité, le travail en équipe, la solidarité dans le travail,
- Réduire les risques notamment juridiques,
- Construire une nouvelle crédibilité auprès de vos investisseurs,
- Donner plus de contenu à votre projet d'entreprise,
- 00

RSE - Comment?

Comme tout projet d'envergure d'une entreprise, la mise en œuvre d'une démarche RSE doit être portée par la Direction Générale. Il est indispensable de choisir un responsable de la RSE motivé, intéressé, éventuellement à plein temps, et de le rattacher directement au Président ou au Directeur Général. Son profil dépend de la stratégie RSE adoptée et de la taille de la société d'ingénierie. Peu importe son origine professionnelle, mais le plus souvent il s'agit du Directeur Qualité, Environnement, Sécurité (HQSE), du Directeur Ressources Humaines, du Directeur Communication ou d'un diplômé en développement durable.

Le poste implique de :

- savoir s'investir dans des projets transversaux,
- comprendre les enjeux économiques, sociaux et environnementaux à l'échelle de l'entreprise,
- savoir communiquer : convaincre en interne, valoriser en externe,
- disposer ou d'acquérir des compétences en matière de développement durable.

La mise en œuvre de la RSE est un processus que l'on peut décomposer en cinq étapes :



Etape 1 : Lancer un état des lieux

La réalisation d'un diagnostic RSE dans une société d'ingénierie permet de dresser un état des lieux sur ce thème et de proposer des objectifs.

Il convient de lister l'ensemble des impacts environnementaux et sociaux et de déterminer les plus significatifs pour en déduire les enjeux prioritaires.

La société d'ingénierie identifie ses parties prenantes pour évaluer et hiérarchiser leurs attentes, il est d'ailleurs conseillé de les associer à cet exercice.

Les parties prenantes de l'ingénierie sont présentées dans le chapitre suivant.

Les sociétés d'ingénierie mènent probablement déjà des actions qui peuvent entrer dans une stratégie RSE. Cette première étape doit les recenser afin de les valoriser par la suite.

Etape 2 : Définir des engagements et des objectifs

Quand les enjeux prioritaires sont déterminés, la société d'ingénierie peut définir des orientations et identifier des objectifs stratégiques. Ceux-ci devront s'intégrer aux politiques existantes et guideront l'élaboration du plan d'actions selon les valeurs et la vision propre à la société d'ingénierie.

Il s'agit de formaliser sur un court document une synthèse de ce qui a été appris lors des échanges avec les parties prenantes, en interne comme en externe.

Ce premier texte stratégique devra définir les principaux enjeux de la RSE pour la société, faire le bilan de l'existant, exprimer les forces et les faiblesses et y apporter un début de réponse en présentant les grandes lignes d'une stratégie. Il ne faut pas hésiter pas à soumettre ce document à l'appréciation des parties prenantes.

Etape 3 : Construire un plan d'actions

La société d'ingénierie définit un plan d'actions en fonction de ses objectifs stratégiques. Il peut être pluriannuel pour temporiser la démarche.

Ces actions seront ensuite hiérarchisées en fonction de multiples critères : la pertinence par rapport à la stratégie de la société, l'importance de l'impact, la facilité de mise en œuvre, etc. L'élaboration du plan d'actions peut être effectuée avec des parties prenantes afin de les associer à la démarche.

Plusieurs exemples de bonnes pratiques ou suggestions d'actions sont présentés dans les chapitres suivants. Une fois le plan arrêté, la société d'ingénierie sera en mesure de définir un budget et une organisation à mettre en œuvre pour réaliser les objectifs RSE de sa société.

Etape 4 : Communiquer

La communication sur l'engagement de la société d'ingénierie et l'état d'avancement de sa démarche (web, mail, bulletin d'information, rapport annuel...) permettra de mobiliser les parties prenantes. C'est aussi l'occasion de valoriser l'image de la société qui s'engage de façon concrète pour le développement durable. La transparence dans la communication est un des facteurs de réussite essentiels, il faut à tout prix éviter le « greenwashing » sous peine de nuire à la crédibilité de la société.

 $\underline{\text{D\'efinition}}: \text{ G Greenwashing $$} \text{ est un anglicisme qui sert \grave{a} d\'esigner les pratiques consistant \grave{a} utiliser abusivement un positionnement ou des pratiques \'ecologiques <math>\grave{a}$ des fins marketing.

Etape 5 : Améliorer en continue

Pour entrer dans un processus d'amélioration, la société d'ingénierie aura défini la surveillance de sa démarche par des indicateurs. Ceux-ci permettront de vérifier l'atteinte des objectifs et de mettre en place le cas échéant des actions correctives. A l'issue de cette phase, un nouveau plan d'actions est élaboré qui comprend également la définition des moyens financiers et organisationnels nécessaires.

<u>Nota</u>: Pour réaliser ces étapes, les sociétés peuvent faire appel à un prestataire extérieur pour les accompagner, ce qui présente les avantages et inconvénients classiques d'une prestation de conseil. Pour crédibiliser leur démarche, les sociétés peuvent faire évaluer leur organisation selon l'ISO 26000 par les organismes accrédités.

Les parties prenantes de l'Ingénierie

Les parties prenantes sont les individus ou les groupes d'individus qui impactent ou pourraient être impactés par les activités et prestations des sociétés d'ingénierie de manière directe et indirecte. Cartographier ces parties prenantes revient à identifier les attentes et l'influence de chacune. Ce travail d'inventaire permet d'établir les priorités politiques tout en ayant une vision d'ensemble des interactions possibles.

Le chapitre 5 de la norme ISO 26000 traite particulièrement des parties prenantes, de leur identification et du dialogue avec celles-ci.

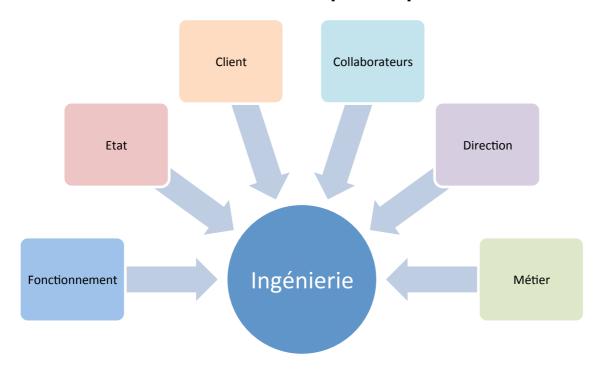
Méthodologie:

Le travail du Club RSE a consisté, dans un premier temps, à identifier l'ensemble des parties prenantes de l'activité ingénierie avec un souci d'exhaustivité en utilisant les questions suivantes pour faciliter la recherche.

Qui sont les acteurs, les personnes qui peuvent être affectés (positivement ou négativement) par les décisions ou activités de nos sociétés ? Qui peut nous aider à traiter des impacts spécifiques ? Qui est susceptible de s'inquiéter de nos décisions et activités ? Qui peut influencer sur notre capacité à nous acquitter de nos responsabilités ? Qui serait désavantagé s'il était exclu du dialogue ? Envers quels interlocuteurs nos sociétés ont-elles des obligations légales ? ...

Dans un deuxième temps, le Club RSE a cherché à évaluer les influences respectives entre les parties prenantes et la société d'ingénierie. Ce recensement a permis de les regrouper en six grandes familles.

Les six familles des parties prenantes



- « Fonctionnement » : Prestataires de service au niveau support de l'activité de l'entreprise
- « Métier » : Organismes participant au métier de l'ingénierie notamment autour des projets

Pour chacune de ces six familles, les parties prenantes ont été cotées. Cette cotation consiste à évaluer l'influence de chaque partie prenante sur la société d'ingénierie et réciproquement. La note globale de cotation reprend la note la plus haute entre les deux types d'influence pour les classer par ordre d'importance.

Ci-après le référentiel de cotation proposé par le Club RSE :

Importance de la société d'ingénierie pour la partie prenante	Note	Importance de la partie prenante pour la société d'ingénierie	Note
Aucun impact	1	Aucun impact	1
La société d'ingénierie a un impact négligeable sur la partie prenante	2	Impacts négligeables, la partie prenante peut remettre en cause ponctuellement ou apporter une aide limitée à la société d'ingénierie	2
Impacts significatifs identifiés de la société d'ingénierie sur la partie prenante	3	Impacts significatifs identifiés, la partie prenante peut mettre en cause la réussite de projets de la société d'ingénierie ou est indispensable à la réalisation de projets	3
Impacts importants de la société d'ingénierie sur la partie prenante	4	La partie prenante peut impacter un projet majeur de la société d'ingénierie ou un ensemble de projets. La partie prenante est indispensable à la réalisation d'un projet majeur ou d'un ensemble de projets	4
Impacts sur les intérêts vitaux de la partie prenante	5	La partie prenante peut mettre en cause l'existence de la société d'ingénierie ou est indispensable à son existence	5



L'ensemble des parties prenantes, leurs cotations et les influences réciproques proposées par le Club RSE sont disponibles sur le site de Syntec-Ingénierie et en annexe du présent guide.

Ci-dessous un extrait des principales parties prenantes par famille avec la *Note Globale* proposée par le Club RSE :

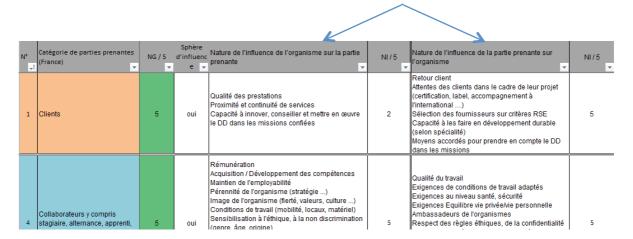
■ La famille « Client »	NG / 5
Clients	5
Bailleurs de fonds	5
Consommateurs (utilisateurs finaux de l'ouvrage)	4
■ La famille « Collaborateur »	NG / 5
Collaborateurs y compris stagiaires, alternants, apprentis, VIE	5
Intérimaires	4
■ La famille « Direction »	NG / 5
Actionnaires	5
Direction Générale	5
■ La famille « Métier »	NG / 5
Cotraitants	4
Sous-traitants « Métier »	4
Riverains des projets (associations de quartier)	4
Organismes de certification, qualification et/ou labellisation	4
■ La famille « Etat »	NG / 5
Organismes collecteurs (FAFIEC)	4
■ La famille « Fonctionnement »	NG / 5
Banques	5
Assurances	4
Agences de notation	4
Fournisseurs de services généraux (mutuelle, prévoyance, reprographes,)	4



La même démarche d'identification, de cotation et d'analyse des influences réciproques peut être appliquée spécifiquement pour les parties prenantes de chaque projet d'ingénierie.

Selon son activité et sa taille, la société d'ingénierie peut modifier la hiérarchie, adapter les descriptions, simplifier ou enrichir cette grille.

Dans le tableau des parties prenantes, le Club RSE propose des suggestions d'influences réciproques.



Il est également indiqué dans ce tableau la sphère d'influence qui peut dépendre d'un certain nombre de facteurs comme la proximité géographique, le domaine, la durée et la solidité des relations. La sphère d'influence correspond à la portée et/ou à l'ampleur des relations politiques, contractuelles, économiques ou autres à travers lesquelles une société d'ingénierie a la capacité d'influer sur les décisions ou les activités de personnes ou d'autres organisations. La société d'ingénierie se doit d'influer, d'inciter les parties prenantes de sa sphère d'influence pour qu'elles adoptent elles-mêmes une démarche RSE.

Zoom sur le dialogue responsable :



Pourquoi privilégier le dialogue ?

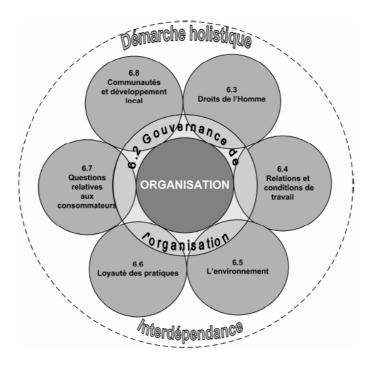
Il appartient à chaque société d'ingénierie de dialoguer avec ses parties prenantes, sachant que Syntec-Ingénierie soutient des actions de communication avec certaines d'entre elles.

Le dialogue vise à améliorer l'adéquation de la stratégie de l'entreprise aux attentes des parties prenantes et à enrichir sa réflexion et ses engagements en faveur de la RSE. Il vise également à faire converger les intérêts de l'entreprise et ceux de ses parties prenantes.

N'oublions pas qu'au travers de ses activités, une société d'ingénierie a un rôle de prescripteur. Elle peut par ce biais privilégier des solutions favorables au développement durable.

Les bonnes pratiques de l'ingénierie

Pour définir le périmètre de sa RSE, identifier les domaines d'actions pertinents et fixer les priorités, il est nécessaire que la société d'ingénierie prenne en compte les sept questions centrales de la norme ISO 26000.



Extrait de la norme ISO 26000 : Fig 3 – Les sept questions centrales

Le chapitre 6 de la norme ISO 26000 trace les lignes directrices relatives aux questions centrales de la responsabilité sociétale.

Pour chaque question centrale, le Club RSE s'est attaché à identifier les bonnes pratiques du secteur autour des points suivants : moyens, clés du succès, projets d'ingénierie et conseils du Club RSE.

Zoom sur « Pour les projets d'ingénierie » :



Le rôle de l'ingénierie dans l'optimisation économique, sociale et environnementale des projets positionne la profession comme un partenaire essentiel de la stratégie RSE des maîtres d'ouvrage et donneurs d'ordre, clients de l'ingénierie.

Les enjeux de la RSE sont doubles pour les sociétés d'ingénierie : elles s'engagent pour elles-mêmes et elles sont en capacité d'offrir à leurs clients une expertise essentielle en matière de développement durable au niveau de chaque projet.

Dans leur rôle de conseil, les sociétés d'ingénierie se doivent de préconiser des solutions s'inscrivant en ce sens.

La Gouvernance

Il est primordial de formaliser l'implication de la Direction dans la démarche RSE. Que ce soit sous la forme d'une lettre d'engagement, d'une charte ou de tout autre document, cet engagement désignera les parties prenantes les plus significatives et reprendra les grandes lignes d'un plan de développement à moyen terme.

Les moyens:

- → Organiser le dialogue avec les parties prenantes pour enrichir la démarche de Responsabilité Sociétale de la société d'ingénierie via :
 - des outils de collecte : adresse mail spécifique de collecte d'informations, hotline, sondage d'évaluation, journée de rassemblement, réunions, consultation des IRP...
 - la création de comités de parties prenantes composés de personnalités extérieures.
- → Identifier un pilote ou une structure de gouvernance spécifique RSE (comité, commission, réseau...), proche de la Direction et expérimentée en système de management transversal, visible sur l'organigramme avec une mission définie et une grille de délégation.

Les clés du succès :

→ Communiquer sur l'engagement RSE

- La Direction doit communiquer autant en interne qu'en externe, notamment par des réunions, des rubriques sur intranet et internet, des plaquettes, des journaux internes, de l'affichage, de rapports dédiés...
- Sur les avancements annuels, les résultats (quantitatifs et qualitatifs) des actions, sur les indicateurs, en toute transparence, tel que le demande l'article 225 de la loi Grenelle 2, même si la société n'est pas soumise à cet article, quitte à utiliser une version simplifiée.

▶ Mobiliser sur l'engagement RSE

- Organiser des journées de sensibilisation ou des formations à la démarche RSE et Développement Durable pour plusieurs parties prenantes (collaborateurs, clients...),
- Définir des primes (individuelles ou collectives) ou des accords d'intéressement et de participation liés à des objectifs ou indicateurs spécifiques RSE.



▶ Intégrer la RSE dans les composantes d'un projet d'ingénierie

- Une stratégie R&D avec l'accent mis sur le Développement Durable,
- Une démarche de maîtrise des risques,
- Une volonté d'éco-responsabilité,
- Un choix des projets / contrats (Check-list de points de vigilance pour les projets/contrats avec Go/No Go),
- Une politique de prévention santé & sécurité (définition de règles dans le cadre de projets dans des secteurs à risque avec la possibilité de refuser certaines missions),
- Des instances de pilotage projet.

Les conseils du Club RSE:

Mettre en place un suivi avec des indicateurs :

- Effectuer la vérification (obligation réglementaire),
- Développer une instance indépendante (conseil de surveillance humain et social),
- Analyser l'attractivité de la société d'ingénierie,
- Associer dans le conseil de surveillance de la société d'ingénierie des personnes ayant un regard sur les aspects RSE,
- Intégrer des critères RSE (droits de l'homme, conditions de travail, lutte contre la corruption) dans les évaluations et audits,
- Ajouter un point formel RSE dans les instances dirigeantes COMEX/CODIR/COPIL...

Inscrire dans l'engagement :

- Une volonté de représentativité des femmes dans les organes de gouvernance,
- Une adhésion et un renouvellement annuel pour la signature du pacte mondial
- Un développement de l'actionnariat (interne, indépendant, fonds communs de placement d'entreprise),
- La participation à des labels : Diversité, Top Employeur, Best place to work...

Les Droits de l'Homme

Introduire la notion de Droits de l'Homme dans une démarche RSE consiste à élaborer une politique en faveur des jeunes, des stagiaires, des femmes, des handicapés, des séniors, des minorités, de la diversité, de l'égalité h/f, de l'équité professionnelle, de l'égalité rémunération... afin de lutter contre les discriminations. Cet enjeu est particulier pour l'activité d'ingénierie dès lors que cette dernière s'exerce à l'international.

Les moyens:

▶ Lutter contre les discriminations par :

- L'intégration de stagiaires en vue d'une embauche, l'accueil des jeunes en alternance (apprentissage ou professionnalisation), l'accueil de stagiaires de quartiers sensibles, la promotion des jeunes dans les carrières scientifiques par l'offre de bourses aux étudiants...
- La valorisation et le soutien de la promotion des femmes via l'égalité professionnelle, par la promotion et la création de réseaux ou d'associations par exemple,
- L'adaptation des postes de travail (temps de présence, équipement…) pour les séniors ainsi que pour les personnes handicapées,
- La participation à la lutte contre l'illettrisme,
- La participation à des associations pour l'éducation et la formation, les droits de l'homme, la lutte contre le travail des enfants...

Les clés du succès :

⇒ Valoriser cet engagement en choisissant :

- La signature de la Charte de la diversité en entreprise, l'obtention d'un label diversité...
- La certification SA 8000 (Social Accountability Standard 8000) qui est un standard universel de responsabilité sociale en ce qui concerne des conditions de travail décentes : interdiction du travail des enfants, pratiques anti-discriminatoires, hygiène et sécurité...
- La certification AA 1000 (AccountAbility 1000) qui vise à prendre en compte les performances sociales et éthiques d'une organisation en s'intéressant notamment aux interactions avec ses parties prenantes.

➡ Communiquer auprès des clients sur les engagements pris



➡ Multiplier les initiatives à l'échelle du projet

- Respecter les droits de l'homme et sensibiliser les parties prenantes aux droits de l'homme dans l'environnement des projets,
- Prendre en compte la réglementation « Etablissement Recevant du Public » dans les locaux pour l'accès aux personnes à mobilité réduite afin de favoriser leur recrutement, intégrer des prestataires employant des personnes vulnérables (ex : ESAT, EA) pour des prestations, des fournitures...
- Proposer aux clients l'ajout de clauses d'insertion sociale dans les marchés.

Les conseils du Club RSE pour les spécificités à l'international

- Ne pas oublier la déclaration d'engagement à l'OIT et l'application et le respect des normes et des conventions internationales du travail.
- Inclure dans les achats des clauses de respect des principes des droits de l'homme et s'assurer de leur respect avec des audits fournisseurs.
- Assurer le versement d'un salaire "décent" par rapport aux salaires locaux (décent = convenable pour la vie quotidienne locale),
- Sensibiliser les managers et collaborateurs pour les interventions sur les pays à risques (voir classification FIDH http://www.fidh.org/) au niveau des droits de l'homme.
- Mettre en place une procédure et/ou cellule de recours ou d'alerte pour tout collaborateur en cas de manquement (N° vert),
- Se conformer aux engagements internationaux disponibles sur http://www2.ohchr.org/french/law/ du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme.

Les Relations et Conditions de Travail

Au-delà de la relation entre la société d'ingénierie et ses salariés, les relations et les conditions de travail décrites dans la norme ISO 26000 couvrent « le recrutement et la promotion de travailleurs, les procédures disciplinaires et celles destinées à mettre fin aux atteintes aux droits, le transfert et les délocalisations de travailleurs, la cessation d'emploi, la formation et le développement des compétences, la santé, la sécurité et l'hygiène au travail ainsi que toute politique ou pratique affectant les conditions de travail, notamment le temps de travail et la rémunération ». Elles englobent également « la reconnaissance des organisations de travailleurs ainsi que la participation aux négociations collectives et au dialogue social en vue de traiter les guestions sociales liées à l'emploi ».

La norme explique que « la création d'emploi ainsi que les salaires et autres compensations versés pour le travail effectué s'inscrivent parmi les contributions économiques et sociales les plus importantes d'une organisation. Un travail enrichissant et productif est un élément essentiel de l'accomplissement personnel. Le niveau de vie est amélioré grâce au plein emploi et à la stabilité de l'emploi. Son absence est l'une des principales causes de problèmes sociaux ».

La norme distingue cinq domaines d'actions en matière de relations et conditions de travail :

- 1 : Emploi et relations employeur/employé
- 2 : Conditions de travail et protection sociale
- 3 : Dialogue social
- 4 : Santé et sécurité au travail
- 5 : Développement des ressources humaines

Les moyens:

- Elaborer une politique Santé & Sécurité avec des actions de sensibilisation à la prévention des risques, des formations sécurité emploi et lieu de travail, une veille sécurité, des stages internes à la sécurité, des formations à la Santé Sécurité au Travail.
- Mettre en place un suivi des conditions de travail par l'évaluation des risques (traduite dans le document unique selon la réglementation française), un baromètre social, un baromètre de perception, un baromètre de qualité de vie au travail, des enquêtes d'évaluation de la satisfaction du personnel, une étude ergonomique des postes et de corrélation entre les locaux et l'activité.
- Mettre en place des services ou des avantages pour les salariés : moyens technologiques adaptés, mise à disposition d'une crèche, manifestations ou évènements sportifs, mutuelle prévoyance, épargne retraite, horaires flexibles pour la prise en compte des contraintes familiales, primes de vacances, prestation de comité d'entreprise, conciergerie...
- Elaborer une politique d'accompagnement des nouveaux embauchés via des parcours d'intégration, des séminaires, du tutorat, du parrainage... mais aussi d'accompagnement des collaborateurs licenciés ou partant à la retraite.
- Mettre en place un suivi des carrières par des entretiens individuels annuels, des entretiens de développement de carrière, des comités de carrières, les entretiens de seconde partie de carrière.
- Développer les compétences via des formations techniques métiers mais également des formations non-techniques notamment au management, à la gestion des conflits, à la RSE...
- Mettre en place une charte sur l'usage des équipements mis à disposition, la limitation de l'usage des données personnelles et le respect de la protection de la vie privée.

Les clés du succès :

- → Valoriser cet engagement par une certification sécurité telle que OHSAS 18001 ou BS 8800 (modèles de Système de Management de la Santé et de la Sécurité au Travail), SA 8000, ILO/OHS 2001 (élaboré par l'Organisation internationale du travail), MASE (Manuel d'Amélioration Sécurité des Entreprises)...
- → Communiquer avec les instances représentatives du personnel pour favoriser le dialogue social,
- → Mobiliser en interne par la création de communautés, de réseaux d'échanges ou de bases de connaissances sur les pratiques « Métier » avec des thématiques transverses liées à la RSE.



- **➡ Elaborer une politique Santé & Sécurité** qui peut se traduire par :
 - L'analyse de risques et un plan d'actions ou de dispositions spécifiques si nécessaire (habilitation, formation ...),
 - Une vigilance sur le respect du droit du travail au niveau des parties prenantes du projet.

Les conseils du Club RSE

- Ne pas négliger les notions de risques psychosociaux dans la politique santé et sécurité notamment :
 - en élaborant une politique anti-stress via la mise en place de questionnaires sur le stress au travail, de groupes de travail, de dispositifs d'écoute externalisés (N° vert), de sensibilisations de prévention du stress au travail voire d'un accord sur le stress au travail...
 - en élaborant des plans d'actions suite à l'étude des risques psychosociaux,
- Organiser le suivi des accidents avec l'analyse des causes et la communication associée sur quelques indicateurs comme le taux de fréquence / taux de gravité des accidents mortels ou ayant pu avoir des conséquences graves,
- S'assurer que l'ensemble des salariés disposent d'une couverture santé et prévoyance.

Le capital humain est la première ressource d'une société d'ingénierie

L'Environnement

Intégrer l'environnement, c'est développer une politique environnementale favorable à la réduction des impacts, à l'économie des ressources (énergie, eau, autres ressources...), au traitement des déchets, à la gestion des déplacements, mais aussi une politique propice à l'innovation qui puisse réduire les impacts environnementaux.

Les moyens:

- Choisir une implantation des bureaux de la société (bâtiment BBC, HQE, bail vert...) ou améliorer l'existant sans oublier la proximité des transports en commun,
- Elaborer un bilan carbone, un bilan de gaz à effet de serre (GES) et mettre en œuvre des actions de progrès,
- Gérer les déchets (tris sélectifs, recyclage des appareils électriques, cartouches et piles...),
- Gérer et maîtriser des consommations énergétiques (électricité, gaz...) : suivi des consommations, extinction des lumières et appareils électriques, optimisation des plages de chauffage/climatisation...
- Gérer des déplacements professionnels et travail-domicile : suivi des déplacements, guide de déplacements favorisant les transports en commun, bonification des véhicules à faible émission, Plan de Déplacement Entreprise et/ou Inter-entreprises (PDE & PDIE), covoiturage, télétravail, usage de la visioconférence ou web conférence, parc de véhicules éco énergie...
- Privilégier les achats durables : matériaux bio-sourcés, démarche Analyse Cycle de Vie, coût global, mobilier et papier provenant de forêts gérées durablement, matériaux éco-labélisés, appareil éco-énergie, matières recyclées...
- Gérer les ressources : impression recto/verso, lutte contre le gaspillage de fournitures,
- Utiliser les énergies renouvelables.

Les clés du succès :

→ Mobiliser son personnel sur l'éco-responsabilité

■ Elaborer des guides méthodologiques de bonnes pratiques, organiser des événements, des campagnes de sensibilisation aux éco-gestes...

▶ Valoriser vos actions

- Communiquer les indicateurs environnementaux, sur les certifications société (ISO 14001...) et projets (HQE, BBC...),
- Promouvoir la protection de l'environnement auprès des parties prenantes.



→ Multiplier les initiatives :

- Prendre en compte l'environnement et la biodiversité dès la conception, préconiser des matériaux bio-sourcés, intégrer la recyclabilité des matériaux, diminuer les substances dangereuses, préconiser l'utilisation de méthodes d'analyse du cycle de vie...
- Développer des outils pour aider les clients à prendre les bonnes décisions et soutenir leurs démarches environnementales (mesure économie d'énergie…),
- Prévenir et contrôler les nuisances liées au projet pour les parties prenantes.
- Réduire les impacts pendant la réalisation du projet : gestion de l'approvisionnement en lien avec les fournisseurs, gestion et maîtrise des consommations énergétiques (électricité, gaz...), gestion des déchets...
- Encourager les certifications et labels des projets : HQE, BBC, BREEAM, LEEDS, ISO 50001, NF Environnement, Ecolabel européen...
- S'assurer et provisionner financièrement des risques de nuisances environnementales, de pollutions accidentelles et prévoir l'organisation pour faire face aux accidents de pollution éventuels.

Les conseils du Club RSE :

- L'impact environnemental de l'activité d'ingénierie en interne est relativement faible puisqu'elle consiste à étudier, concevoir et faire réaliser tout ou partie d'un ouvrage ou d'un système industriel. Par contre, une société d'Ingénierie propose des orientations qui vont structurer pour plusieurs années les choix du donneur d'ordre pour l'impact environnemental du projet. Pour cette raison, le Club RSE insiste particulièrement sur les bonnes pratiques à mettre en œuvre au niveau des projets,
- Respecter l'engagement de progrès des sociétés d'ingénierie vis à vis de leurs clients pour la protection de l'environnement,
- Respecter l'engagement de progrès pour la protection de l'environnement convenu entre l'ingénierie professionnelle et les pouvoirs publics.

L'ingénierie optimise durablement la performance environnementale des projets

La Loyauté des Pratiques

La loyauté des pratiques, c'est tout simplement élaborer et mettre en œuvre une politique de pratiques commerciales et un code d'éthique des affaires.

Les moyens:

- Elaborer une procédure anti-corruption pour définir des règles, prévenir des manquements éventuels et mettre en place une procédure d'alerte,
- Identifier un comité éthique ou un responsable éthique qui statue la proposition de Go/No Go,
- Mettre en place un système d'alerte et de traitement des problèmes éthiques,
- S'assurer de l'origine des fonds pour un projet, notamment en cas d'opérations complexes ou d'un montant particulièrement élevé,
- Choisir et évaluer des fournisseurs sur des critères de sélection incluant la loyauté des pratiques,
- S'abonner à une base de données des personnes politiquement exposées,
- Valider les communications extérieures par les clients et mettre en place des dispositions comme l'insertion de clauses de confidentialité,
- Mettre en œuvre des bonnes pratiques de négociations raisonnées (coût, délais, confidentialité).

Les clés du succès :

➡ Mobiliser vos collaborateurs et communiquer

- Identifier le circuit d'informations (mise en place de correspondants, hotline...),
- Communiquer le code éthique (affichage, web...), le guide de bonnes pratiques internes sur les mesures anti-corruption et les relations commerciales,
- Renforcer les compétences juridiques du personnel (information, formation...),
- Sensibiliser sur les sanctions pour corruption, concurrence déloyale, non-respect de la propriété intellectuelle...



→ Multiplier les initiatives à l'échelle du projet

- Choisir et évaluer les cotraitants et/ou les sous-traitants sur des critères incluant la loyauté des pratiques,
- Appliquer des bonnes pratiques de négociations raisonnées,
- Respecter les droits de propriété intellectuelle,
- Veiller au respect d'une concurrence loyale en tant que prescripteur,
- Respecter les critères de sélection dans la désignation des différents intervenants du projet.

Les conseils du Club RSE:

- Adopter un comportement éthique et transparent avec les parties prenantes,
- Respecter les lois en vigueur au niveau du paiement des sous-traitants et fournisseurs voire aller au-delà,
- Respecter les droits de propriété intellectuelle et du savoir,
- Respecter le Code de déontologie professionnelle de Syntec-Ingénierie.

Les Questions relatives aux Consommateurs

La définition du consommateur pour les sociétés d'ingénierie correspond à l'utilisateur final de l'installation, de l'ouvrage ou du service issu du projet. Il s'agit de s'engager à remplir les missions de l'ingénierie auprès des clients dans l'intérêt de l'usager final sur les thèmes du Développement Durable (dans le respect de l'intérêt général).

Les moyens :

■ Innover pour anticiper les évolutions du contexte de la population (vieillissement, mobilité...), le changement climatique, l'évolution des us et coutumes.

Les clés du succès :

→ Mobiliser et communiquer

- Promouvoir des guides de bon usage des ouvrages et des biens (environnement, sécurité et santé…),
- Promouvoir auprès des clients l'organisation de concertations avec les usagers finaux.



→ Multiplier les initiatives à l'échelle du projet

- Appliquer les lois et règlements en lien avec la sécurité des ouvrages,
- Promouvoir et encourager la conception d'ouvrages et de produits assurant la sécurité et la santé pour les usagers finaux, même en l'absence de réglementations locales (ex : études de mise en place d'une redevance incitative pour la collecte des déchets, prise en compte des troubles musculo squelettiques dans la conception d'un centre de tri, nuisances occasionnées aux riverains par un projet d'infrastructure pendant les travaux...),
- Veiller au transfert de compétences pour assurer l'exploitation pérenne auprès des clients dans l'intérêt des usagers,
- Afficher des indicateurs de consommation ou de production sur des maîtrises d'œuvre liées aux économies d'énergie.

Les conseils du Club RSE

Proposer systématiquement la possibilité de sensibiliser l'utilisateur final en rédigeant un guide ou en organisant des sessions de formation ou d'information, par exemple : création d'un parcours pédagogique en parallèle de la création d'une station d'épuration ou d'un centre de traitement ou de tri des déchets, prestation de conseil pour la communication sur un projet de réorganisation de collectes...

Communauté et Développement Local

Cette partie doit inciter la société d'ingénierie à contribuer au développement des communautés locales autour de son ou ses sites d'implantation et autour de ses projets.

Les moyens :

- Elaborer des partenariats (écoles, universités, écoles d'ingénieurs...) via des interventions, des formations, des informations, du sponsoring d'actions étudiants, l'accueil de stages écoliers, la participation aux forums métiers, des dons de matériels informatiques...
- Ouvrir des partenariats associatifs : Aquassistance, « Elles Bougent », associations humanitaires, ONG...
- Participer aux associations d'entreprises du secteur (ville, ZAC...) et soutenir leurs activités : mise en place de collectes sélectives, organisation de services mutualisés (crèches, restauration, ménage...) bénéficiant au bassin d'emploi,
- Orienter la politique de mécénat culturel ou d'aide aux fondations locales,
- Privilégier le recrutement et les offres de stages dans la communauté,
- Participer aux évènements des communautés en lien avec l'activité,
- Mettre à disposition et/ou transférer des compétences pour des projets de développement locaux, prévoir du temps de salariés pour l'aide aux pays défavorisés,
- Faire des dons de RTT à des œuvres, instituer la possibilité de congés solidaires,
- Avoir recours à des fournisseurs employant des personnes vulnérables (ESAT, EA...) pour certains achats ou des fournisseurs locaux (reprographie, copieur, papier, ménage, espaces verts...),
- Participer aux activités culturelles ou sportives organisées par la collectivité ou les associations locales (olympiades, raids entreprises...),
- Soutenir certaines demandes du voisinage ou initier des demandes vers la collectivité ou le propriétaire des locaux qui bénéficient à tous (demande de points de prêt de vélos en libreservice ou transports en commun, création de stationnement, création d'une crèche, d'une pépinière d'entreprises, d'une meilleure couverture de téléphone mobile, Plan de Déplacement InterEntreprises...).

Les clés du succès :

→ Mobiliser et communiquer

- Promouvoir auprès des salariés les bienfaits du partage de connaissance et d'actions solidaires,
- Informer les salariés de leurs possibilités d'actions,
- Communiquer sur les actions via l'intranet, les news de la société, la presse locale en valorisant les actions des salariés.



→ Multiplier les initiatives à l'échelle du projet

- Mettre à disposition et/ou transférer des compétences et du temps de salariés, notamment pour l'aide aux pays défavorisés, à l'occasion de projets par le mécénat par exemple,
- Etre préconisateur via les appels d'offres pour favoriser le développement local.

Les conseils du Club RSE

- Participer au club RSE de Syntec-Ingénierie,
- Organiser la promotion locale des métiers de l'ingénierie,
- Appliquer ces principes également sur le site de réalisation des projets,
- Intégrer les enjeux du développement local et durable le plus en amont possible des projets, notamment à l'international,
- Contribuer à la R&D et à l'innovation au sein de projets collaboratifs.

Conclusion

A la lumière des échanges du Club RSE, il apparaît clairement que la démarche RSE est devenue pour les sociétés d'ingénierie un enjeu majeur et stratégique de pérennité et de réussite commerciale, même si ces dernières n'ont pas toutes encore mis en œuvre une politique structurée.

Les entreprises sont de plus en plus sollicitées par leurs clients sur les impacts de leurs activités et, bien évidemment, pour les sociétés d'ingénierie sur ceux de leurs solutions. Ce constat est partagé par l'ensemble des parties prenantes pour qui la RSE est incontestablement devenue un enjeu économique, car elles-mêmes sont confrontées aux exigences de la société civile et de la communauté des affaires avec l'apparition d'agences de notation extra-financières qui influent directement sur la crédibilité et l'image des entreprises.

Des pressions multiples (attentes des consommateurs, normes qualitatives, réglementations) modifient progressivement les pratiques et conditionnent les stratégies de développement.

La RSE est devenue un atout concurrentiel indispensable pour les sociétés d'ingénierie.



Annexes

Le tableau des parties prenantes	30
La Convention Engagement Volontaire des acteurs de l'ingénierie et son avenant	36
Le code de déontologie des membres de Syntec-Ingénierie	38
L'engagement des sociétés d'ingénierie vis à vis de leurs clients pour la protection de l'environnement	39
Les engagements pour la protection de l'environnement convenus entre l'ingénierie professionnelle et les pouvoirs publics	
r r - r - r - r - r -	

Catégorie de parties prenantes (France)	NG / 5	Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	N / 5	Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	N / 5	Sphère d'influence
Clients	ĸ	Qualité des prestations Proximité et continuité de services Capacité à innover, conseiller et mettre en œuvre le DD dans les missions confiées	Ν	Retour client Attentes des clients dans le cadre de leur projet (certification, label, accompagnement à l'international) Sélection des fournisseurs sur critères RSE Capacité à les faire en développement durable (selon spécialité) Moyens accordés pour prendre en compte le DD dans les missions	ю	oni
Bailleurs de fond	5	Qualité des prestations Capacité à innover, conseiller et mettre en œuvre le DD dans les missions confiées	2	Marché Moyens accordés pour prendre en compte le DD dans les missions	5	oui
Collaborateurs y compris stagiaires, alternantes, apprentis, VIE	ט	Rémunération Acquisition / Développement des compétences Maintien de l'employabilité Pérennité de l'organisme (stratégie) Image de l'organisme (fierté, valeurs, culture) Conditions de travail (mobilité, locaux, matériel) Sensibilisation à l'éthique, à la non discrimination (genre, âge, origine) Avantages sociaux (transport, mutuelle, mission,) Moyens collectifs de protection de l'environnement (tri, consignes, économie d'énergie) Santé et sécurité au travail Equilibre vie privée/vie personnelle	ιn	Qualité du travail Exigences de conditions de travail adaptés Exigences au niveau santé, sécurité Exigences Equilibre vie privée/vie personnelle Ambassadeurs de l'organismes Respect des règles éthiques, de la confidentialité Comportement écoresponsable (lumière,) Source de proposition d'amélioration Capitalisation ou transfert de savoirs (expertise, tutorat)	ហ	oni
Actionnaires	5	Génération d'une croissance pérenne et de dividendes Image de l'organisme Maîtrise des risques RSE	5	Apports en capital / Crédibilité Investissement humain (actionnariat salarié) Affectation des bénéfices Décisions du Conseil d'Administration Orientations stratégiques RSE	S	oui
Direction (Direction Générale)	5	Remontée d'informations économiques, sociales et environnementales Performance économique Performance sociale Performance environnementale Gestion du risque RSE (Responsabilité pénale	ro 	Implication, conviction Etablissement de la stratégie (objectif) Pilotage opérationnel Allocations de moyens Garant du reporting	Ŋ	oui

"Etat"

"Métier"

"Direction"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs"

 %2	Catégorie de parties prenantes (France)	NG / 5	Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	NI / 5	Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	9 / IN	Sphère d'influence
9	Banques	ro	Besoins en financement sur le court, moyen et long terme Trésorerie Exigences Investissement Socialement Responsable (placement éthiques, FCP responsable, agence de notation)	2	Accompagnement financier à court, moyen et long terme Conseil Propositions et fiabilité d'ISR	Ŋ	non
1	Consommateurs (utilisateurs finaux de l'ouvrage)	4	Impacts économiques, environnementaux et sociaux	4	Exigences initiales Remontée d'informations sur l'utilisation de l'ouvrage	2	Non
2	Intérimaires	4	Apport d'activité, d'employabilité Acquisition de connaissances Conditions de travail (mobilité, locaux, matériel) Sensibilisation à l'éthique, à la non discrimination (genre, âge, origine) Moyens collectifs de protection de l'environnement (tri, consignes, transport) Santé et sécurité au travail	3	Ajustement des effectifs au besoins Respect des règles éthiques Comportement écoresponsable (lumière,)	4	oui
4	Cotraitants	4	Génération d'une activité pérenne pour les cotraitants Capacité à les faire progresser en développement durable (selon spécialité) Sélection des cotraitant sur critères : flabilité, RSE	3	Qualité des prestations apportées Apport de connaissances spécifiques (métiers, culture) Capacité à nous faire progresser en terme de développement durable (selon spécialité) Sélection des cotraitants sur critères : fiabilité, RSE	4	oui
4	Sous-traitant métier	4	Génération d'une activité pérenne pour les sous- traitants Capacité à les faire progresser en développement durable (selon spécialité) Sélection des sous-traitant sur critères : fiabilité, RSE Evaluation, audit et contrôle	4	Qualité des prestations apportées Apport de connaissances (métiers, culture, connaissance du territoire, proximité) Capacité à nous faire progresser en terme de développement durable (selon spécialité) Mise en œuvre des consignes développement durable demandées	т	oui
4	Riverains des projets (associations de quartier)	4	Impacts environnementaux et sociaux Contribution au développement du quartier	4	Réclamations Concertation pour la réduction des nuisances Risques (vols, dégradation)	ဇ	Non
4	Organismes de certification, qualification et labellisation	4	Liens contractuels Participation aux groupes de normalisation	2	Délivrance de certification et label Performance et valeur ajoutée des outils et des audits Activité, marché (ex : création label HQE)	4	oui

"Etat" "Fonctionnement"

"Métier"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs" "Direction"

°N	Catégorie de parties prenantes (France)	NG / 5	Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	NI / 5	Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	NI / 5	Sphère d'influence
5	Organismes collecteurs (FAFIEC)	4	Demande de financement de formation Contribuer à l'identification des besoins en formation émergeants et/ou non disponible	2	Financement formation Mise en place de dispositifs spécifiques (Actions collectives, période de professionnalisation).	4	oni
6	Assurances	4	Contribution financière Maîtrise des risques et des taux d'assurance associés	2	Couverture des risques Assistance juridique	4	oui
6	Agences de notation	4	Liens contractuels	2	Communication sur l'organisme (évolution, finance) Enjeu image	4	non
9	Fournisseurs services généraux (mutuelle, prévoyance, reprographes,)	4	Génération d'une activité pérenne Clauses RSE dans les commandes	2	Qualité des prestations Apport de compétences au niveau services généraux Ecoconception de produits / offre de produits éco labélisés Prévention / Réduction des impacts DD	4	oni
2	Familles des collaborateurs	3	Apports de revenus constants et réguliers Avantages dont sociaux Equilibre vie privée/vie personnelle	3	Demandes sociales (CE,) Enjeu dans la mobilité Conditions d'expatriation	3	oui
7	Institutions représentantes du personnel (Délégués du personnel, membres du CE)	м	Informations économique, environnementale et sociale sur la société Dialogue social Contributions complémentaires	м	Relai entre le personnel et l'organisme Défense des intérêts des collaborateurs Avis sur les démarches de RSE Exigences de conditions de travail (locaux, matériel) Exigences de non discrimination (genre, âge, origine) Exigences d'avantages sociaux (mutuelle, mission,) Intégration de la RSE dans la gestion des œuvres sociales	m	oni
4	Entreprises de travaux	3	Impacts économiques Exigences (CDC)	4	Qualité des prestations	3	Oui
4	Gestionnaires de réseaux au niveau projet (DICT)	ო	Impacts et prévention des accidents sur les réseaux Fourniture des DOE	2	Informations sur les réseaux Participation aux projets	4	Non

"Etat" "Fonctionnement"

"Métier"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles "Cilent" "Collaborateurs" "Direction"

Sphère d'influence	oni	ooni	ino	non	поп	non
N / 5	8	ო	ю	3	ო	m
Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	Exigence en protection de l'environnement, en développement social et économique équitable Apport d'une vision des besoins de la société en terme social et environnemental Recommandations des ONG référencées Enjeu image	Informations pratiques sur la mise en œuvre de dispositions légales et réglementaires Promotion et défense du métier et de la branche Organisation de la démarche collective Orientation de la profession (priorités) Outils d'accompagnement (sensibilisation, communication,)	Projets de R&D Expertises Développement d'innovation	Publication et promotion des normes Exigences des standards et des référentiels Protection des appellations	Compétence du personnel recruté Adéquation des besoins quantitatifs / offres Adéquation contenu des formations / marché Reconnaissance ou équivalence des diplômes	Dispositions légales et réglementaires (technique, financement formation et parcours professionnel, réglementation RSE et DD) Commande publique Vision prospective à moyen et long terme Subventions (emplois, recherche) Promotion des organismes français à l'international
NI / 5	3	ო	8	2	က	1
Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	Fournir aide et support pour actions des ONG Prise en compte des intérêts représentés dans les projets Mise en place de partenariats	Remontée d'informations concrètes sur les sociétés Promotion des métiers Légitimité de la fédération Contribution à la démarche collective de la profession (retour d'expérience, participation réunion, mise en œuvre engagement, axe de formation)	Information sur les projets réalisés par l'organisme Financement et valorisation de la recherche Contribution à la R&D (programme de recherche, publications,)	Contribution à l'élaboration et évolution des référentiels (pratiques opérationnelles,)	Besoins et attentes au niveau formation et compétences Attractivité de l'organisme et des métiers Partenariat (chaire, parrainage,) Contribution à l'enseignement (cours) Contribution à la formation (stage et alternance) Financement taxe apprentissage	Participation à la croissance économique au travers des revenus, taxes et impôt Contribution à l'emploi Contribution aux consultations sur les textes de lois à paraître Contribution à l'atteinte des objectifs / engagements nationaux et internationaux pour ce qui concerne l'organisme
5 / 5N	8	ဗ	3	8	3	ю
Catégorie de parties prenantes (France)	Associations type ONG dont les associations environnementales liés à notre métier	Organisations professionnelles (Syntec Ingénierie,)	Communauté scientifique	Organismes normatifs	Système éducatif (Ecoles d'ingénieurs, universités, lycées techniques,)	Etat
°Z	4	4	4	4	2	Ω

"Etat"

"Métier"

"Direction"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles

°Z	Catégorie de parties prenantes (France)	NG / 5	Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	NI / 5	Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	NI / 55	Sphère d'influence
72	Collectivités locales et territoriales (communes, communautés de communes, régions, départements, communautés urbaines, communautés d'agglomération, arrondissements, quartiers, CCI	8	Participation à la croissance économique au travers des revenus, taxes et impôt Contribution à l'emploi et promotion métier Contribution à l'atteinte des objectifs régionaux (DD) pour ce qui concerne l'organisme Contribution au débat local (évaluation des besoins et services partagés)	8	Subventions (emploi, recherche) Dispositions légales et réglementaires locales et territoriales Commande publique Vision prospective à moyen et long terme Services sociaux et environnementaux (transport en commun, gestion des déchets,)	ო	nou
2	Organismes de cotisation fiscale et sociale	3	Paiement de l'impôt, des charges sociales	1	Contrôle Aide du crédit impôt recherche	3	non
2	Institutions Européennes	3	Remontée d'informations sur contexte économique, social et environnemental Lobbying	1	Directives et Normes Financement	3	non
9	Médias	ဇ	Fourniture d'informations économiques, sociales et environnementales Contribution financière Source d'articles techniques, scientifiques, d'intervention en colloques, etc.	2	Communication sur l'organisme (évolution, recrutement, produits) Enjeu image	ю	non
9	Systèmes d'information (Informatique)	3	Exigence de sécurité, d'utilisation	4	Protection et sauvegarde des données	4	Oui
9	Organismes de formation	3	Contribution financière Exigences	2	Mise à niveau des compétences	3	Oui
9	Associations (insertion sociale, sportive et loisirs, anciens élèves)	3	Contribution financière et participative	2	Motivation des collaborateurs Notoriété de l'organisme	3	Non
9	Propriétaire des locaux de l'organisme	3	Apport de revenus Respect des baux Exigences environnementales et sociales Remontée de problèmes	2	Mise à disposition d'infrastructures conformes Contraintes environnementales et sociales Traitement des problèmes Qualité environnementale du bâtiment (équipement de réduction des consommations d'eau et d'énergie et de gestion des déchets,)	3	non
2	Anciens collaborateurs (y compris retraités)	2	Image de l'organisme Acquisition de compétence (employabilité)	2	Client potentiel ou partenaire potentiel Porteur de l'image Source potentielle de perte de savoir et de savoir-faire de l'organisme donc de captation de l'actif société	2	oni
2	Syndicats	2	Garantir de l'employabilité Contributions en temps et formations	2	Avis/signature des "accords entreprises" Défense des intérêts des salariés	2	oni

"Etat"

"Métier"

"Direction"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs"

Tableau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs" "Direction" "Métier" "Etat" "Fonctionnement"
eau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs" "Direction" "Métier" "
leau des Parties Prenantes / Les six familles "Client" "Collaborateurs" "Direction"
eau des Parties Prenantes / Les six familles
eau des Parties Prenantes / Les six familles
eau des Parties Prenantes / Les six familles
eau des Parties Prenantes / Les six far
eau des Parties Prenantes /

Sphère d'influence	Non	Non	non	Non	Non	non
NI / 5	4	2	2	2	2	2
Nature de l'influence de la partie prenante sur l'organisme	Prescription et contrôle Subvention	Evolution du marché Impulsion de démarches de différenciation (produits, RSE)	Information sur la santé des collaborateurs Contrôle document unique Devoir d'alerte Risques psychosociaux Défense des intérêts des salariés Contrôle de légalité	Fourniture d'outils pour le métier Mise à niveau des compétences	Fourniture de compétence	Réclamations Vandalisme Contribution au développement du quartier
N / 5	4	2	2	2	2	2
Nature de l'influence de l'organisme sur la partie prenante	Fourniture d'informations sur le projet	Evolution du marché Impulsion de démarches de différenciation (produits, RSE)	Identification des risques au niveau sécurité et santé Devoir de transparence	Exigence d'utilisation Contribution financière	Exigences Participation financière	Impacts environnementaux et sociaux Contribution au développement du quartier
S / 5N	2	2	2	2	2	2
Catégorie de parties prenantes (France)	Organisme de police ou d'inspection en rapport avec le projet : administrations spécialisées (DREAL, Agence de l'eau)	Concurrents	Organismes externes liés aux conditions de travail (AGEFIPH, Inspection du travail, Médecine du travail, CRAM)	Editeurs de logiciels	Pôle emploi, cabinets de recrutement, sociétés d'intérim	Riverains des locaux de l'organisme
°Z	4	4	2	9	9	9

Cotation :	Importance de l'organisation pour la partie prenante	Note	Importance de la partie prenante pour l'organisation		
	Aucun impact	-	Aucun impact	-	
	L'organisation a un impact négligeable sur la partie prenante	2	Impacts négligeables, la partie prenante peut remettre en cause ponctuellement ou apporter une aide limitée à l'organisation	2	
	Impacts significatifs identifiés de l'organisation sur la partie prenante	ဗ	Impacts significatifs identifiés, la partie prenante peut mettre en cause la réussite de projets de l'organisation ou est indispensable à la réalisation de projets	ဗ	
	Impacts importants de l'organisation sur la partie prenante	4	La partie prenante peut impacter un projet majeur de l'organisation ou un ensemble de projets. La partie prenante est indispensable à la réalisation d'un projet majeur ou d'un ensemble de ses projets.	4	
	Impacts sur les intérêts vitaux de la partie prenante	2	La partie prenante peut mettre en cause l'existence de l'organisation ou est indispensable à son existence	S	





Convention d'Engagement Volontaire des Acteurs de l'Ingénierie

Texte validé par les parties prenantes le 22 octobre 2009 Avenant à la convention signée le 12 février 2010, validé par les parties prenantes le 20 février 2012 valant extension de l'Engagement Volontaire aux champs de l'Industrie

Entre le Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement,

D'une part,

Et La Fédération Syntec-Ingénierie

D'autre part.

ENGAGEMENT VOLONTAIRE



Carnet de Bord Développement Durable (CBDD)

Outil pour établir les objectifs et suivre les indicateurs Développement Durable d'un ouvrage.

DES ENTREPRISES (RSE) & FORMATION RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE



INNOVATION

37 / 44

Consommations énergétiques
Développement d'une plate-forme nationale d'observation des consommations réelles des bâtiments.

BÂTIMENT

Contrats de Performance Énergétique
Réflexion conjointe avec le MEEDDEM sur le contenu
des missions diagnostic.
Intensification des actions de conseil auprès des maîtres d'ouvrage.
Organisation d'un atelier de travail en vue de la publication d'un guide.

Certifications

Adaptation des procédures de certification en commun avec les professionnels de la certification d'ouvrages.

Écoconception d'un système durable de production industrielle Publication d'un "Guide des bonnes pratiques développement durable dans l'industrie".

INDUSTRIE

Analyse globale des Risques d'un projet industrielProposition de missions d'analyse des risques conformes à la norme ISO 31000 sur la globalité d'un projet industriel. **Analyse du Cycle de Vie d'un ouvrage industriel**Proposition de missions d'ACV des ouvrages industriels aux clients, des missions diagnostic.

Co-conception des projets urbainsMise au point d'un modèle d'accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine en co-conception.

VILLE DURABLE

Calculs de "coût global étendu" Transposition de la méthode du "coût global étendu" du bâtiment aux opérations d'aménagement urbain.

Interopérabilité / Intermodalité
Proposition d'un objectif d'interopérabilité/intermodalité
aux maîtres d'ouvrages.

Études de planification

MOBILITÉ

Développement de méthodes et outils Développement Durable.

Engagement volontaire signé avec la FNTP

INFRASTRUCTURES

Participation à la mise en œuvre d'accords conventionnels ou de plans d'action en faveur de la RSE.

RSE

Déploiement d'actions d'initiation et de formation auprès des adhérents.

ÉCO-RESPONSABILITÉ PILOTAGE DES COMPÉTENCES INTERNES

Etablissement d'une cartographie des compétences en biodiversité parmi les sociétés adhérentes.

FORMATION

Mise en place de formations sur le thème de la qualité de l'air intérieur au sein du réseau d'écoles partenaires.

LABELLISATION

Création d'un label SSISSE et mise en œuvre d'actions collectives de sensibilisation / formation des adhérents au label.

CERTIFICATION

Bâtiment : maquette numérique des ouvrages / qualité de l'air intérieur. Développement d'outils adaptés à la profession pour entretenir les démarches SSE engagées par les sociétés certifiées.

ENGAGEMENTS THEMATIQUES

Mobilité et infrastructures : méthodologies de suivi énergie et GES des transports / adaptation au changement climatique.

Ville durable : co-conception / biodiversité.

R&D et RECHERCHE COLLABORATIVE

Contribution au développement de la R&D et de la recherche collaborative. CONVENTION D'ENGAGEMENT VOLONTAIRE DES ACTEURS DE L'INGÉNIERIE

Code de déontologie professionnelle de SYNTEC-INGÉNIERIE adopté au CA de SYNTEC-INGÉNIERIE le 08/04/04

INGÉNIERIE : ACTIVITÉ CONSISTANT A CONCEVOIR, ÉTUDIER, FAIRE RÉALISER ET CONTRÔLER TOUT OU PARTIE D'OUVRAGE, PRODUIT OU SYSTÈME.

Les dirigeants des sociétés membres de SYNTEC-INGÉNIERIE s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs collaborateurs les règles suivantes :

Préambule

Ce code est établi pour promouvoir un haut niveau de conduite professionnelle des sociétés d'ingénierie affiliées à Syntec-Ingénierie. Il vise à la qualité du service, l'impartialité, le sens des responsabilités sociales et environnementales, la loyauté de la concurrence et la bonne image de marque de l'ingénierie, dans le souci constant de maintenir la relation de confiance qui doit nécessairement exister entre la société et les métiers de l'ingénierie. Les dirigeants des sociétés membres de Syntec-Ingénierie s'engagent à respecter et à faire respecter par leurs collaborateurs les règles suivantes :

1. COMPÉTENCE

S'abstenir de signer un contrat sans avoir la compétence. les moyens et la qualification requis pour exécuter les prestations commandées par le client ; le titulaire du contrat peut bien entendu s'associer avec d'autres confrères ou s'entourer ponctuellement de compétences afin de faire face au besoin du contrat.

2. FORMATION

Maintenir et améliorer sa connaissance et sa compétence à un niveau en rapport avec le développement de la technologie et l'évolution de la réglementation, en vue d'apporter des prestations de haute qualité au client.

3. IMPARTIALITÉ

Agir en toutes circonstances de façon impartiale dans la conduite de la mission confiée. Informer le client de tout conflit d'intérêt qui pourrait survenir dans l'accomplissement de sa mission.

4. INDÉPENDANCE DU JUGEMENT

N'accepter, pour un contrat donné, aucune rémunération susceptible d'entacher l'indépendance du jugement, en dehors de celle convenue avec le client.

5. ATTITUDE ENVERS LA PROFESSION

S'interdire toute démarche ou déclaration susceptible de nuire à la profession d'ingénierie ou de porter atteinte à la réputation d'autrui.

6. ÉTHIQUE COMMERCIALE

S'interdire, pour obtenir des contrats, de recourir à des méthodes incompatibles avec les règles de probité que promeut le présent code et avec l'image de professionnalisme de l'ingénierie.

7. RESPONSABILITÉ VIS-A-VIS DE LA SOCIÉTÉ

Rechercher et promouvoir des solutions intégrant les dimensions sociales, économiques et environnementales, selon les principes du Développement Durable.

Commentaires:

Les règles ci-dessus tiennent compte de celles des codes d'éthique FIDIC et EFCA.

Les cas de non respect du Code relèveront de la compétence du Conseil d'Administration de SYNTEC-INGÉNIERIE.

ENGAGEMENT DE PROGRÈS DES SOCIETES D'INGÉNIERIE OU INGÉNIEURS CONSEILS VIS-A-VIS DE LEURS CLIENTS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les membres de Syntec-Ingénierie :

- adhèrent aux engagements pris par Syntec-Ingénierie
- s'engagent à contribuer à leur mise en œuvre par la mise en place dans leur entreprise d'une politique et de moyens correspondants aux principes suivants :

COMPÉTENCES EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Maintenir au plus haut niveau la capacité de l'entreprise à intégrer la protection de l'environnement aux prestations proposées à ses clients, en particulier:

- s'assurer des compétences requises par formation interne, embauche ou recours a des spécialistes extérieurs,
- concevoir, mettre en place, faire évoluer et faire respecter les règles techniques et les procédures adaptées,
- intégrer dans la stratégie d'entreprise les exigences liées a la protection de l'environnement, contribuer à l'innovation et à sa diffusion dans ce domaine.

PROMOTION DE LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Promouvoir la nécessité de prendre en compte la protection de l'environnement

- dans l'entreprise, en motivant le personnel sur les orientations prises en matière de contribution à la protection de l'environnement
- en dehors de l'entreprise, notamment auprès des clients en assumant vis-à- vis d'eux un devoir d'information et de conseil en matière d'environnement et en leur proposant l'étude des problèmes d'environnement liés aux projets étudiés par:

L'identification des problèmes correspondants aux exigences actuelles et prévues pour la protection de l'environnement ; exigences applicables aux projets dès la définition des procédés, au stade du pilote ou de la recherche et a fortiori dès la conception des ouvrages,

La protection de l'environnement conduisant à une adéquation clairement explicitée entre technique, économie, financement,

L'introduction de "procédés et technologies propres", et plus généralement d'actions préventives en faveur de l'environnement, afin d'aller dans le sens de l'évolution de la réglementation,

L'établissement et la mise en place d'indicateurs globaux de performance pour l'environnement par entreprise ou par établissement,

La promotion auprès des organismes concernés des projets des clients prenant en compte la protection de l'environnement.

PRESTATIONS D'INGÉNIERIE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Garantir, dans le cadre des missions qui lui sont confiées, outre l'application des règles de l'art relatives à tout type de prestation d'ingénierie :

- la conformité réglementaire de la composition des dossiers déposés auprès des administrations concernées.
- la conformité des réalisations aux réglementations dans le domaine de la protection de l'environnement.
- la conception d'installations permettant le contrôle de la conformité.

DÉONTOLOGIE EN MATIÈRE DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Respecter les réglementations en vigueur et tenir compte de leur évolution prévue.

Lorsque des risques pour l'environnement apparaissent, suggérer au client des aménagements au projet.

En cas d'intervention d'une société d'ingénierie pour une implantation industrielle dans des pays étrangers, en particulier les pays en développement, inciter le client à respecter les règles applicables en France.

Refuser d'être associé à un projet ne respectant pas la réglementation en vigueur s'y appliquant dans le domaine de la protection de l'environnement ou prendre les mesures appropriées vis-à-vis de ce projet.

Engagement initié par Syntec-Ingénierie en 1990,

Tout membre de Syntec-Ingénierie s'engage à respecter ce code de progrès.

ENGAGEMENTS DE PROGRÈS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT CONVENUS ENTRE L'INGÉNIERIE PROFESSIONNELLE ET LES POUVOIRS PUBLICS

L'ingénierie professionnelle - sociétés d'ingénierie et ingénieurs conseils - met au service de ses clients ses compétences pour les conseiller et pour étudier, concevoir ou réaliser tout type d'ouvrage ou d'équipement.

L'environnement peut être défini comme l'ensemble des éléments objectifs (qualité de l'air, eau, bruit ...) et subjectifs (beauté d'un paysage, qualité d'un site ...) constituant le cadre de toute vie.

Le développement des technologies et de la production dans le monde a des effets certains sur l'environnement. Maître d'œuvre de ces développements, l'ingénierie professionnelle joue un rôle essentiel pour la protection de l'environnement ;

- préserver, protéger ou améliorer l'environnement dans toutes les phases de son métier (conception, réalisation),
- proposer systématiquement à ses clients les meilleurs moyens techniques disponibles et économiquement acceptables permettant de préserver ou améliorer l'environnement, ceci pour tout type d'ouvrage ou tout type de prestation.

La conception d'ouvrages respectueux de l'environnement comme les études dans ce domaine entrent dans les compétences de l'ingénierie professionnelle.

Les organisations professionnelles et les ministères soussignés conviennent de conjuguer leurs efforts pour promouvoir la recherche d'une qualité globale et durable c'est à dire d'un meilleur équilibre entre développement économique, technologique et maîtrise de l'environnement et prennent les engagements ci-après.

ENGAGEMENTS DES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Contribuer au progrès en matière de connaissance sur les conditions du développement équilibré en participant et en proposant des réflexions à ce sujet, en concertation avec les maîtres d'ouvrage, prescripteurs, pouvoirs publics, organismes nationaux et internationaux.

Promouvoir la protection de l'environnement

- . en faisant connaître les actions de leurs adhérents dans ce domaine ; ces actions seront suivies par des moyens appropriés,
- . en favorisant les transferts de conseil, d'organisation, de formation, de technologies propres vers les pays de l'Europe centrale et orientale et les pays en développement,
- . en demandant à leurs adhérents de refuser d'être associés à un projet ne respectant pas la réglementation en vigueur dans les domaines de l'environnement.

ENGAGEMENTS DES MINISTÈRES

Favoriser les interventions de l'ingénierie professionnelle dans le domaine de la protection de l'environnement :

- en prévoyant le coût de la prise en compte de la protection de l'environnement dans les études d'ingénierie relatives à des commandes publiques et l'intégration de cette approche dès la phase de conception,
- en facilitant, dans le cadre de procédures spécifiques et générales en vigueur ou à mettre en œuvre par les Pouvoirs Publics :
- . le financement des études d'ingénierie relatives à des projets à l'exportation en particulier pour l'Europe centrale et orientale,
 - . le financement de méthodes d'ingénierie innovantes.

Associer les organisations professionnelles signataires à leurs travaux de réflexion sur l'évolution de la réglementation, de la normalisation et du développement économique dans le domaine de l'environnement ; les informer des résultats des études qu'ils auraient menées sur des thèmes présentant un intérêt pour l'ingénierie.

ENGAGEMENTS DES SOCIÉTÉS D'INGÉNIERIE ET INGÉNIEURS CONSEILS

Il est convenu que les organisations professionnelles soussignées encourageront la signature par leurs adhérents, sociétés d'ingénierie et ingénieurs conseils, de l'engagement de progrès pour la protection de l'environnement et feront, ainsi que les ministères soussignés, la promotion de cet engagement.

En effet, les organisations professionnelles assument pleinement leur rôle de porte-parole de leur profession pour promouvoir des actions volontaires ; ce rôle ne saurait être vraiment efficace sans la décision personnelle des dirigeants des entreprises de faire leurs les principes directeurs que l'engagement de progrès leur propose et de se porter garants de leur application dans leur entreprise.

Les organisation professionnelles et ministères soussignés ont convenu solennellement le 11 décembre 1990 de mettre en œuvre tous les moyens dont ils disposent en vue de l'application des présents engagements

Signé à Paris le 11 décembre 1990 par :

le Ministère de l'industrie et de l'aménagement du territoire

le Ministère de l'Équipement, du logement et de la mer

le Ministre délégué de l'Environnement et de la prévention des risques technologiques majeurs

SYNTEC-INGÉNIERIE

CICF

Syntec-Ingénierie est membre actif d'organisations engagées dans la promotion de la RSE. Pour aller au-delà du présent guide et découvrir leurs actions et leurs publications, le Club RSE vous propose de visiter leurs sites internet :

Le MEDEF, Comité RSE

 $\underline{http://www.medef.com/medef-tv/dossiers/categorie/responsabilite-societale-de-lentreprise-rse.html}$

http://www.medef.com/medef-corporate/publications.html

L'ORSE, Observatoire de la RSE

http://www.orse.org/

http://www.orse.org/nos_publications-52.html

LES DERNIÈRES PUBLICATIONS DE SYNTEC-INGENIERIE

Assurance-Juridique-Social

Réforme des travaux à proximité des réseaux - Décrets et normes (Mars 2013)

Fiches pratiques de droit social (Mars 2013)

Contrat type de groupement momentané d'entreprises dans le cadre d'un contrat de performance énergétique (Juin 2012)

Les Cahiers de l'Ingénierie de projet

L'éco-métropole (Février 2013) Quels métiers (Octobre 2012) Créativité (Juillet 2012) Les risques (Janvier 2012)

Prospectives économiques

Évolutions et tendances du marché de l'ingénierie (Juin 2012)

Rapport EFCA: Prendre notre avenir en main (Mai 2012)

Évolution du marché de l'ingénierie : prévision à 2 ans (2011-2012) Etude du BIPE (Juin 2011)

RSE et Développement Durable

Ingénierie & RSE : les sociétés d'ingénierie et la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (Août 2013)

CBDD®2013 Base Documentaire (Mai 2013)

CBDD®2013 Carnet de Bord Développement Durable (Mai 2013)

Eau:

Charte de Qualité des Réseaux d'eau potable (Avril 2013)

Inventaire des réseaux d'eau et d'assainissement - Guide pratique (Novembre 2012)

Délai d'étude conseillé d'un projet d'usine de traitement des eaux 1^{ère} Edition avec Synteau et Cinov - (Juin 2012) Réceptions partielles des usines de traitement des eaux 1ères Edition avec Synteau et Cinov - (Juin 2012) Bilan d'exploitation des usines de traitement des eaux usées 1ère Edition avec Synteau et Cinov - (Juin 2012) Formules types de révision de prix pour une usine de traitement des eaux 1ère édition avec Synteau et Cinov - (Juin 2012)

Le processus de mise en route dans le domaine du traitement des eaux 1ère édition avec Synteau et Cinov – (Juin 2012)

Géotechnique:

Les Conditions Générales d'Intervention des prestations d'Ingénierie Géotechnique (Avril 2013) Réformes des travaux à proximité des réseaux : décrets et normes (Mars 2013)

Gestion des Risques :

Guide pratique pour la Maitrise et la Gestion des Risques (Janvier 2012)

Industrie et Energie

Guide sur l'Analyse Globale des Risques (Mai 2013)

Guide sur l'Analyse du Cycle de Vie d'un ouvrage industriel (Mai 2013)

Contribution de l'ingénierie professionnelle au débat sur la Transition Energétique (Janvier 2013)

Optimiser un projet industriel : les leviers de l'Ingénierie (Octobre 2012)

Guide : Optimiser un projet industriel : les leviers de l'Ingénierie (Octobre 2012)

Relations Ingénierie - Maitrise d'Ouvrage

Le Maire et l'ingénierie : Mémento à destination des élus en lien avec l'AMF et l'IDDRIM (Janvier 2012) Guide à l'intention des Maîtres d'Ouvrage publics pour la négociation des rémunérations de maitrise d'œuvre (Janvier 2011)

Ces ouvrages sont téléchargeables sur www.syntec-ingenierie.fr La Fédération Professionnelle de l'Ingénierie

> 3, rue Léon Bonnat - 75016 PARIS Tél. : 01 44 30 49 60 - Fax : 01 45 24 23 54 contact@syntec-ingenierie.fr